

Réglementation

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune et de la flore, les activités suivantes sont interdites sur le site :

- le dépôt de produits ou déchets de quelque nature que ce soit, susceptibles de nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol, et du sous sol ;
- les travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état des lieux notamment les travaux d'assainissement, de drainage, de comblement, d'exploitation de tourbe et de terre ;
- la circulation de véhicules à moteur, sauf ceux nécessaires aux pratiques sylvicoles ou à la gestion du biotope ;
- toute activité industrielle ou toute forme d'urbanisation ;
- toute création de nouvelles voies de circulation ainsi que de supports de ligne électrique ;
- l'usage du feu ;
- le défrichement de tout boisement ;
- le débardage des bois dans la tourbière même.

La pratique du ski de fond est autorisée. Le VTT, la promenade pédestre et équestre restent autorisés autour du périmètre protégé, selon le plan unique de circulation.

Les activités agricoles continuent à s'exercer sous certaines conditions :

- le pâturage est autorisé à l'intérieur du périmètre protégé, mais la charge pastorale moyenne ne doit pas dépasser 50 animaux, qui resteront parqués ;
- les parcs seront mobiles et leur disposition pourra évoluer en fonction des besoins d'entretien du biotope.



Crédits photographiques : DIREN : Chatelain M., Foray L., Marailhac D., Office de Tourisme de Chamrousse ; Droséra et insecte : Francon L.

Cartographie : source : Diren Rhône-Alpes ; fonds : scan 25 © IGN

Réalisation : DIREN, Perrichon E.

L'essentiel de l'APPB de la tourbière de l'Arselle

Arrêté N° : 2003-09182 du 14/08/2003

Territoire : communes de Chamrousse et de Séchillienne (38)

Superficie : 44 hectares

But : Préservation du site dans le but de protéger les espèces végétales et animales présentes.

Maintien des milieux humides et en particulier les tourbières.

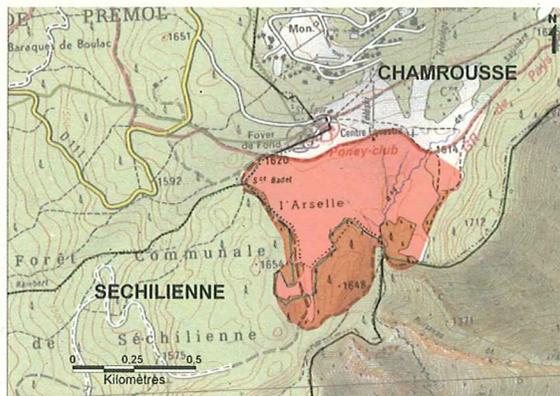
Flore et faune : 4 espèces végétales protégées au niveau national, symboles de milieux naturels rares et menacés : Carex des bourières, Droséra à longues feuilles, Rossolis à feuilles rondes et Lis faux-safran.

Présence d'une libellule de la liste rouge nationale des espèces protégées : la Cordulie arctique.

Compte tenu de sa valeur patrimoniale, ce site a été retenu dans le réseau Natura 2000.

Pour plus d'informations, d'autres documents sont disponibles auprès de :

DDAF de l'Isère
42 avenue Marcelin Berthelot - BP 31
38040 Grenoble cedex 9
tel : 04 76 33 45 45



Chamrousse
1700 Isère - France .com



Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes
208 bis, rue Garibaldi 69422 LYON CEDEX 03
www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr



Tourbière de l'Arselle

Arrêté préfectoral de protection de biotope



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Le site de l'Arselle se situe au sud - sud ouest de la commune de Chamrousse et regroupe les lieux dits « Petite et Grande Arselle ». La tourbière est à une altitude de 1620 mètres. Elle occupe une vaste clairière traversée par le ruisseau de la Salinière. C'est une cuvette herbeuse au milieu de la forêt de conifères (épicéas).

La tourbière



C'est une tourbière acide d'altitude. Les tourbières sont des zones humides soumises à des conditions environnementales contraignantes : engorgement en eau (hydromorphie), faible richesse nutritive (oligotrophie), acidité, microclimat froid et manque d'oxygène (anoxie). De ce fait, les débris végétaux morts se décomposent très lentement et la matière organique s'accumule sous forme de tourbe. Le drainage des zones humides a provoqué une régression de la moitié de la surface occupée par les tourbières en France depuis 1945.



Un climat frais et humide (alimentation constante en eau) associé à la topographie locale (grande cuvette) a permis l'installation et le maintien de la tourbière.

Une végétation « féroce »

Ce site est une mosaïque de groupements végétaux : végétation des bordures de ruisseaux, végétation typique des tourbières et de bas marais (buttes à Sphaignes). Les Sphaignes sont des mousses qui forment des coussins gorgés d'eau. Les parties mortes, à la base des coussins, constituent la tourbe.



Rossolis à feuilles rondes



L'espèce emblématique du site est la Rossolis à feuilles rondes. Les Droseras ou Rossolis sont des plantes insectivores, la face supérieure des feuilles est couverte de longs poils rouges terminés par un renflement globuleux qui sécrètent un liquide gluant. Les proies sont entièrement digérées par des enzymes secrétées par les feuilles. Les plantes insectivores sont capables d'effectuer la photosynthèse et de puiser des sels minéraux dans le sol, mais elles complètent leur alimentation en absorbant de petits insectes.

La Rossolis à feuilles rondes est une très petite plante, qui fleurit de juin à août. Elle préfère les sols acides et gorgés d'eau et a besoin de beaucoup de lumière. La Drosera à longues feuilles est aussi présente sur le site.



Sphaigne



Lis faux-safran

Le Lis faux-safran fleurit de juin à juillet, ses pétales sont de couleur rouge-orangé vif. Le Carex des boubriers est une autre espèce protégée fréquente sur le site. Une libellule très rare a été également observée : la Cordulie arctique.

Pourquoi un arrêté de protection de biotope ?

Arrêté N°2003-09 182

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet peut, sous la forme d'un arrêté de protection, fixer les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes (milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées).

L'arrêté de biotope a pour objectifs :

- la protection d'un environnement remarquable, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos par l'adoption de mesures adaptées aux espèces et à leur milieu spécifique, pour lutter contre la disparition de celles-ci ;
- la préservation contre des atteintes éventuelles : destruction, altération ou dégradation du milieu.



La tourbière : fragile et utile

Les principales menaces qui pèsent sur le site sont :

- la dégradation de la qualité de l'eau qui mettrait en danger l'équilibre de la tourbière.
- la fermeture du milieu par la progression des ligneux (arbres et arbustes) qui, à terme, assècherait la tourbière et ferait disparaître la faune et la flore associées.